

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de MULHOUSE

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal

élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
20

Conseillers absents :  
13

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 décembre 2022  
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le treize décembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (20) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

**Excusés (13) :**

M. Alain DREYFUS  
M. Raphaël SPADARO  
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Guileine LEVY  
Mme Miné SEYHAN  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT  
Mme Bilge BAYRAM  
Mme Véronique FLESCHE  
Mme Bérengère MICODI (procuration à Mme ACKER)  
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)  
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

### Point 12 de l'ordre du jour

#### Approbation de l'avant-projet définitif de la rénovation de la salle Saint Jean

Le gymnase Saint Jean a été construit, au centre de Rixheim dans les années 1967/1968. La destination de ce bâtiment communal est restée inchangée depuis, et ce dernier est encore à ce jour utilisé pour la pratique sportive de clubs ou d'établissements d'enseignements. Cette rénovation partielle n'a pas vocation à changer l'usage de ce lieu. La surface du bâtiment est de 850 m<sup>2</sup> répartie de la manière suivante, 625 m<sup>2</sup> de salle, 225 m<sup>2</sup> de vestiaires, douches, sanitaires, locaux de stockage.

Les travaux portent sur les éléments suivants :

- Rénovation de la toiture ;
- Rénovation des installations techniques ;
- Mise en accessibilité de l'ensemble des vestiaires, sanitaires et douches.

Le conseil municipal, en sa séance du 17 mai 2022, s'est prononcé favorablement sur l'opération alors estimée en 1<sup>ère</sup> approche à 300 000 € HT.

L'agence BLEU CUBE Architecture, avec les bureaux d'études techniques I4 Ingénierie et SERAT, ont été missionnés et ont rendu en novembre 2022 un avant-projet définitif (APD).

Le renchérissement du coût des travaux et l'exigence accrue en matière de performance énergétique rendent l'opération plus onéreuse. L'estimation du projet au stade APD se décompose de la manière suivante :

- Travaux : 632 090,00€ HT
- Maîtrise d'œuvre : 75 850,80€ HT
- TOTAL : 707 940,80€ HT

Pour financer le projet, il convient de solliciter les subventions de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ainsi que l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Selon le plan de financement suivant :

| Organisme                | Dispositif  | Montant HT         | %          |
|--------------------------|---|--------------------|------------|
| Etat                     | DETR (Mise en accessibilité et transition écologique) | 212 382,24€        | 30 %       |
| CeA                      | Dispositif d'aide territoriale                        | 141 588,16€        | 20 %       |
| Académie<br>DRAJES/SDJES |   | 141 588,16€        | 20 %       |
| Ville de Rixheim         | Autofinancement                                       | 212 382,24€        | 30 %       |
|                          |   | <b>707 940,80€</b> | <b>100</b> |

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif de novembre 2022 pour un coût travaux de 632 090 € HT ;
- de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 75 850,80€ HT (soit un taux de 12%) ;
- d'approuver le plan de financement réactualisé, ci-dessus, et d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter le soutien financier des partenaires précités ;
- d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 15 décembre 2022

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOLFF

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **15 DEC. 2022**